28e Année N° 6089 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO : 10 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Vendredi 4 Mars 1881

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . . 20 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ALFRED REBOUX

Roubaix, Tourcoing, trois mois. . 15.50
» » — six mois. . . 26.»
» » — Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Belgique . . . 15 fr.
La Suisse et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Ceux non accompagnés de leur paiement ne seront pas mis à l'impression.

BOURSE DE PARIS DU 3 MARS 1881	28 FÉVR.	2 MARS.
3 % français	83 70	83 65
3 % amortissable	85 00	84 85
5 %	117 25	116 50
Italien 5 %	93 35	117 27 1/2

Valeurs diverses	1er MARS	2 MARS.
[illegible]	[illegible]	1190 00
[illegible]	[illegible]	1675 00
» Chemin autrichien.	233 00	637 00
» Lyon	1590 00	1605 00
» Est	787 00	790 00
» Ouest	875 00	875 00
» Nord	1740 00	1755 00
» Midi	1170 00	1180 00
» Suez	1680 00	1710 00
6 % Péruvien	259 3 00	000/0
Acti. Banq. ottom. (anc.)	564 00	567 00
» Banq. ottom. (nouv.)	600 00	000 00
Londres court	25 35 00	25 34 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	735 00	750 00
Turc.	1330 00	1330 00

BULLETIN DU JOUR

Les Chambres reprennent aujourd'hui leurs travaux. La séance du Sénat sera entièrement consacrée à épuiser le stock des interpellations déposées, il y a un mois, par M. de Gavardie : 1° sur le contre-seing donné par M. le ministre de l'intérieur à l'affichage d'un discours ordonné par la Chambre des députés ; 2° sur l'existence d'une direction occulte des ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et de la guerre ; 3° sur la politique générale du gouvernement ; 4° sur l'avancement donné à un chef de parquet qui a laissé pendant trois mois un prévenu en détention illégale, et sur divers autres faits ; 5° sur l'avancement donné à un instituteur convaincu d'abus de confiance. A la Chambre, on continuera la discussion de la loi sur les relations des grandes compagnies et de leurs agents.

Le *Figaro* publie un article : le *Bleu de M. Gambetta*, qui est vivement commenté par un journal conservateur, le *Soleil*. Notre confrère ne croit pas à l'omnipotence de M. Gambetta, à son machiavélisme.

Il estime que le président de la Chambre est « *surfait*, » et que, s'il est porté au pouvoir, il le sera par un grand courant populaire, que le scrutin de liste soit rétabli ou que le scrutin d'arrondissement soit maintenu. Nous admettons le raisonnement du *Soleil*, nous reconnaissons avec lui que le mode de votation, quel qu'il soit, pourra être favorable au président de la Chambre. Mais il y aura, dans tous les cas, une grande différence dans le résultat.

Avec le scrutin d'arrondissement, M. Gambetta ne serait que le chef de la majorité, avec le scrutin de liste, qui lui permettrait de faire une sorte de plébiscite sur son nom, notre organisme constitutionnel serait absolument faussé. Est-ce que cette manifestation, si elle se produisait, ne créerait pas au dépositaire privilégié de la confiance populaire une position telle qu'elle déborderait de toutes parts la Constitution, qu'elle annulerait surtout la présidence de la République elle-même ? Que le *Soleil* s'imagine, un instant, cette juxtaposition d'un chef de l'Etat nommé par quelques centaines de voix dans un Congrès, et d'un président du conseil « désigné » par des millions de suffrages ? Ne serait-ce pas un plébiscite transposé, passant du président de la République au *leader* du cabinet ?

La *Revue des Deux-Mondes*, dans sa chronique d'hier, a étudié cette question. Elle voit dans les procédés de M. Gambetta, dans son langage, une sorte de recrudescence croissante, presque coordonnée de l'idée de pouvoir personnel, et elle en donne précisément pour exemple ce qui se passe en ce moment même au sujet de la réforme du régime électoral D'après la formation de la commission récemment nommée, le scrutin d'arrondissement à jusqu-ici l'avantage. Mais, dit la *Revue des Deux-Mondes*, « le scrutin de liste a toujours bien des chances de l'emporter, — uniquement parce qu'il a pour lui M. Gambetta ! » Elle ajoute :

« Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas parce que M. Gambetta aura donné de bonnes raisons ou parce qu'il aura une fois de plus déployé une entraînante éloquence que le scrutin de liste a la chance d'être voté ; c'est tout simplement, de l'aveu de tous, parce que le rejet de ce mode de scrutin serait un échec direct pour le président de la Chambre et que beaucoup de députés craignent de s'associer à ce qui pourrait passer pour un acte d'hostilité ou d'insoumission. De telle sorte que cette obsession de pouvoir personnel est partout.

» Eh bien ! il faut sortir de là, et ce que M. Gambetta a de mieux à faire, c'est de se dégager lui-même de ce rôle démesuré, de rentrer dans la vérité politique et constitutionnelle, de ramener une importance qui sera toujours réelle à des proportions plus justes. S'il aspire au pouvoir, comme il en a le droit, qu'a-t-il besoin d'une désignation exceptionnelle qui ne peut être qu'un danger ou une vaine ostentation ? »

On voit, par cette citation, que les esprits libéraux ne sont pas sans éprouver une vive appréhension de l'attitude de M. Gambetta dans la question du scrutin de liste. Aussi nous demandons-nous si l'on peut professer la même indifférence que le *Soleil* — au point de vue de l'influence future du président de la Chambre—pour le système qui sera choisi par le Parlement et qui fonctionnera aux prochaines élections législatives.

L'OPPORTUNISME ET LA LÉGALITÉ

Notre honorable confrère, la *Gueyenne*, dans un article consacré à M. Doniol, préfet de la Gironde, nous édifie sur ce qui se passe à Targon à propos des élections municipales ; cette ville étant un chef-lieu de canton, la nomination du maire est à la dévotion de l'autorité centrale :

« Malheureusement il a eu le mauvais goût, aux dernières élections municipales, d'évincer sans pitié les républicains faisant partie de son conseil municipal, et même les pseudo-conservateurs coupables d'avoir tenté la désastreuse expérience de M. Dugué de La Fauconnerie. Il n'y a donc dans le conseil nouvellement élu que des conservateurs résolus, que des réactionnaires avoués. Et M. Doniol ne peut se résoudre à faire un maire de l'un des nouveaux conseillers !

» Cependant, le suffrage universel, si cher aux républicains, dans leurs bonnes mains électoraux, s'est prononcé à Targon, d'une façon bien significative : le premier de la liste républicaine a eu quatre-vingt voix de moins que le dernier de la liste conservatrice. Mais quand le suffrage universel n'est pas de l'avis de M. Doniol, M. Doniol trouve que c'est la pire des inventions. —

» Si bien que la commune de Targon n'a encore ni maire ni adjoint !... Si pourtant, elle a un maire, l'ancien, qui n'est plus même conseiller municipal ! Or, les conseils municipaux doivent avoir une session en février. Mais la municipalité n'ayant pas été régulièrement constituée, la session n'a pu s'ouvrir ! »

Eh bien, dira t-on, et la loi, et les intérêts de la commune ? Billevesées, vieille guitare que cela !

Les satisfaits

L'élection de Puteaux a jeté un grand désarroi dans le camp de la République autoritaire, autrement dit de l'opportunisme. On n'en revient pas. Quelques-uns essayent de rire ; mais ils rient jaune. « Bah ! disent-ils, après tout ce n'est que Puteaux, et Puteaux n'est pas la France ! »

Et il faut les entendre, essayant de se moquer de Puteaux. Qu'est-ce que c'est que çà, Putepux ? Est-ce que cela existe Puteaux ? Cela mange-t-il ? Cela boit-il ? Cela digère-t-il ?

Si Puteaux avait élu Deschanel, Puteaux existerait, Puteaux mangerait, Putuaux boirait, Puteaux digérerait, Puteaux démontrerait par son scrutin toutes sortes de choses énormes, que la France est avec Gambetta, que la France est opportuniste, que la France est heureuse. Mais voilà ! Puteaux n'a pas élu Duschanel, et Puteaux ne démontre plus rien. Cela lui apprendra.

Ce raisonnement, qui consiste à dire, quand on est battu, qu'une circonscription électorale n'est pas la France, a cela de commode qu'il peut servir pour chaque circonscription ; en sorte que, pourvu que les élections se fassent les unes après les autres, un parti peut être vaincu partout et continuer à déclarer que la France est pour lui. C'est probablement pour ce motif que le renouvellement partiel plaît aux dieux. Si l'Assemblée était renouvelée par tiers, à chaque tiers l'opportunisme battu s'écrierait : « Ce n'est pas la France ! » Et quand il aurait été battu par les trois tiers, il s'écrierait encore : « C'est vrai, mais il nous reste la France. »

Le *National*, qui se distingue parmi les plaisants, se demande ce que les électeurs ont bien pu reprocher à Deschanel. Et il ne trouve rien autre chose que la satisfaction du candidat. Deschanel, dit-il, étant un satisfait, cela a suffi pour qu'on l'écartât, car il faut des mécontents.

« Il semble pourtant, ajoute mélancoliquement M. Frary, que depuis que la République est solidement assise, il soit légitime d'éprouver une certaine satisfaction. »

Je ne déteste pas ce mot : satisfait. On cherchait depuis longtemps une appellation nouvelle pour désigner les gambettistes ; celle-ci me plaît ; elle a le mérite d'être claire et de ne tromper personne. Oui, ceux que nous combattons sont des satisfaits, et, n'en déplaise à M. Ferry, nous les combattons pour cela. Ce qui s'explique, puisque nous ne le sommes pas. M. Frary est d'avis que, du moment où nous avons la République, nous devons être satisfaits. M. Gambetta remplaçant M. de Morny, M. Frary remplaçant M. Rouher, M. de Galiffet remplaçant M. Canrobert, c'était évidemment cela que nous voulions au 4 septembre, et nous n'avons pas renversé l'Empire dans un autre but.

Que le Peuple souffre autant qu'auparavant, que la liberté ne soit toujours qu'une tolérance, qu'aucune des réformes promises ne soit opérée, que nous ayons toujours les mêmes impôts, la même administration, la même centralisation, la même magistrature, et toutes choses exactement semblables, qu'importe, si Bacchus est roi et ce qu'on appelle la République une dame solidement assise ? Chantons *io io*, brandissons les thyrses, couronnons-nous de feuilles de vigne ! Qui, nous sommes des mécontents, et, j'ai voulu le dire ingénument au *National*, nous aussi mécontents que sous l'Empire. Pourquoi le serions-nous moins, puisque de tout ce qu'on s'était engagé à faire pour nous satisfaire on n'a rien fait du tout ; les républicains qui sont aujourd'hui au pouvoir avaient alors un programme. Nous le relirons ensemble quand vous voudrez. Si on les a conduits au pouvoir, c'est pour qu'ils appliquassent ce programme ; ils n'en ont cure. Ce sont des gens qui confondent aisément l'art de vivre avec celui de gouverner. Dieu les pardonne, qu'au lieu de croire qu'on les a poussés pour appliquer le programme ils s'imaginent simplement que le programme n'a été inventé que pour les pousser. Le programme était un simple tabouret, nos hommes maintenant sont à cheval et ils repoussent du pied le tabouret devenu inutile.

Nous sommes très mécontents, et, si vous le voulez, nous nous partagerons désormais en mécontents et en satisfaits. Je ne serais pas fâché que les électeurs consentissent à cette démarcation. Que tout homme mécontent vote pour nos amis ; que tout homme satisfait vote pour les vôtres : voilà un bon terrain pour les futures élections ; et si vous consentez à arborer franchement ce drapeau nous arborerons franchement le nôtre. Je ne suis pas curieux, mais je serais bien aise de savoir combien il y a de citoyens en France qui, n'ayant plus rien à désirer, se déclarent pleinement satisfaits.

Les électeurs de Puteaux, étant mécontents, ont très bien fait de voter pour un mécontent. Je dirai même à tous les électeurs qui souhaitent que leur député fasse quelque chose, ce qui n'est peut-être pas trop demander à quelqu'un qu'on députe, de choisir en toute occasion un mécontent. Car il est élémentaire que, s'ils choisissent un satisfait, le satisfait se plongera dans sa satisfaction et qu'on n'avancera point d'un pas.

Depuis le commencement du monde, il n'y a que les mécontents qui aient fait faire un progrès au monde, et, s'il n'y avait jamais eu de mécontents, nous serions encore au premier âge.

C'est pourquoi je trouve le *National* un peu naïf quand il s'étonne qu'on repousse un candidat parce qu'il est satisfait. Rien vraiment n'est plus logique.

Quand je fais venir un jardinier pour arranger mon jardin, si le jardinier me dit « Monsieur, c'est très bien ainsi, il n'y a rien à faire », je lui réponds : « Mon ami, je n'ai pas besoin de vos services ; allez-vous-en. »

C'est précisément ce qu'a répondu le suffrage universel en satisfait Deschanel. Et jamais réponse n'a été plus sensée. (*Vérité*).

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Nous trouvons dans l'*Officiel* du 23 décembre la loi adoptée par la Chambre des députés, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1881.

Nous y relevons les chiffres suivants :

Budget ordinaire.....	2.762.480.817
Budget extraordinaire....	411.329.000
Idem sur ressources spéciales	413.129.058
Budgets annexés au budget général.....	56.219.754
Total.....	3.683.155.629

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les taxes d'octrois, de prestation, etc., s'élevant à 500 millions environ.

C'est donc un budget de plus de quatre milliards qui pèsent sur les contribuables.

Si nous rapprochons ce chiffre de celui que faisait ressortir le dernier budget de l'empire (exercice 1869), soit :

1.840.563.831 fr. 22.

Nous constatons que sous la République, les contribuables paient deux milliards de plus que sous l'Empire.

Mais ce n'est pas tout !

Derrière l'étalage pompeux des exposés de budget, avec leurs miroitements d'excédants de recettes, leurs scintillements de plus-values, leurs fantasmagories de travaux publics colossaux, leurs apparences de dégrèvements, il y a le fonds de magasin financier qui se chiffre par trente-deux milliards de francs de dettes !

Trente-deux milliards ! c'est-à-dire que chaque enfant qui vient au monde dans notre pays trouve dans ses langes un bon de déficit de près de mille francs ! Chacun de ses parents, collatéraux et concitoyens en doit autant !

Tout récemment, à la Chambre, un député de l'Appel au peuple a blâmé sévèrement les errements de la majorité en matière budgétaire, il a montré par des exemples la déplorable façon dont sont votés nos budgets en dehors de tout contrôle. « Comment, s'est écrié M. Haentjens, la minorité de la Chambre pourrait-elle être sérieusement responsable des résultats économiques de votes donnés les yeux fermés ! » Ces paroles sévères, mais justes, ont provoqué de la part du fameux Brisson cette réplique malhabile :

« Jamais la commission du budget n'admettra dans son sein un membre de la minorité. »

L'histoire a enregistré cette déclaration impolie et impolitique qui rend désormais impossible la présence de M. Brisson aux affaires. M Brisson a parlé comme un sectaire, et le gouvernement qui voudra utiliser ses services comme ministre sera justement convaincu d'obscurantisme financier.

Jamais personne, ni sous la République de 1848, ni sous l'Empire, n'eût osé tenir un pareil langage ! seule la Chambre des 263 était capable d'y applaudir. Que l'on s'étonne maintenant de la marée montante de notre dette. On connaît maintenant les responsabilités : aux électeurs d'aviser ! à eux de faire justice du scandaleux défi jeté au droit des minorités. (*Peuple français*).

ENCORE UN CONFLIT

On écrit de Langres à l'*Echo de la Haute-Marne* :

« Lors de l'expulsion des Dominicains ceux-ci s'étaient fait assiéter de l'huissier Giraud pour constater se qui se passerait à l'intérieur du couvent. Pendant qu'il accomplissait silencieusement sa mission, avec l'assistance de deux témoins choisis par lui parmi les amis des Dominicains : MM. Badet-Roussel, ancien négociant, et Azimont, négociant, le commissaire de police Müller lui intima d'ordre de sortir, ainsi qu'à ses deux acolytes. L'huissier Giraud protesta, et les avocats des Dominicains joignirent leur protestation, à la sienne ; loin de se rendre à cette protestation, et sur l'ordre du préfet Pointu, qu'il avait envoyé consulter à la sous-préfecture, où ce fonctionnaire avait établi son quartier général, pour de là diriger son expédition, Müller fit appréhender l'huissier par un de ses agents de police, et Giraud dut céder à la violence et quitter le couvent avec ces deux témoins.

» Avec l'assentiment de la chambre des huissiers de l'arrondissement de Langres Giraud assigna Müller et son agent de police devant le tribunal civil de Langres. Me Lorenchet de Montjamont, son avocat, devait soutenir le bien fondé de sa demande en dommages-intérêts. A l'audience du mercredi, 16 de ce mois, le jeune procureur de la République, dont nous à gratifiés M. Gazot, opposa un déclinatoire du préfet Pointu et déposa des conclusions écrites à l'appui de ce déclinatoire. Le préfet Pointu avait eu, de plus, recours à Me Cunisset, avocat à Dijon, neveu du procureur général Fremiet, pour soutenir son déclinatoire.

» Dans une plaidoirie aussi lumineuse que savante, M. Lorenchet n'eut pas de peine à démontrer que ce déclinatoire n'était pas fondé et que le tribunal était compétent pour connaître de la demande de l'huissier Giraud. Le tribunal a donné raison à l'avocat et s'est déclaré compétent par un jugement rendu le 23 de ce mois. Il a renvoyé à quatre semaines l'affaire pour être plaidée au fond. On s'attend à un arrêté de conflit. C'est plus commode que de se soumettre à la décision de la justice.

DU TITRE DE VÉTÉRINAIRE

Toute personne faisant métier de guérir les animaux peut-elle s'attribuer le titre de vétérinaire, ou bien cette qualification appartient-elle exclusivement à ceux qui, après avoir suivi les cours des écoles spéciales, ont justifié de leur capacité par l'obtention d'un diplôme ?

C'est là une question intéressante que la Cour d'Angers vient de trancher en termes bien précis dans un arrêt rendu le 16 février par la Chambre civile, sous la présidence de M. Jac, premier président.

La Jurisprudence ne s'était point encore prononcée d'une façon aussi nette sur cette question ; c'est pourquoi nous croyons devoir donner à nos lecteurs le texte de cette récente décision du 16 février 1881 :

Arrêt Geslin et autres contre Landeau père.

« Considérant, en droit, que, si l'art de guérir les animaux peut être exercé librement par toute personne, il n'appartient qu'à ceux qui, après avoir fait des études professionnelles dans des écoles spéciales, ont obtenu le diplôme institué par l'article 19 de l'ordonnance du 1er septembre 1825, de prendre le titre de vétérinaire.

» Que l'usurpation de ce titre, même quand elle n'est accompagnée d'aucune circonstance aggravante, constitue en soi un fait illicite, lequel peut rendre son auteur passible de dommages-intérêts envers les vétérinaires brevetés qui en ont souffert préjudice :

Considérant en fait, qu'il est constant :

« Que Landeau père, qui exerce sans diplôme, à Javron et environs, l'art de guérir les animaux ; a, depuis de longues années, fait apposer sur la façade de sa maison, située au milieu du bourg, sur la route Nationale de Paris à Brest, une grande enseigne portant en gros caractères le mot VÉTÉRINAIRE ;

» Qu'il s'est obstiné à conserver cet enseigne après avoir été invité plusieurs fois à la faire disparaître par les membres du jury d'inspection des pharmacies et drogueries de l'arrondissement de Mayenne, et après avoir été sommé de l'enlever par un vétérinaire de Laval, en son nom et au nom de tous ses confrères de la région ;

» Qu'en agissant ainsi, Landeau père a causé sans droit aux vétérinaires brevetés de Mayenne, Carrouges et Alençon, les plus rapprochés de sa résidence, un dommage moral et matériel et aux vétérinaires de Laval, plus éloignés de Javron, un dommage au moins moral ;

» Qu'après les avertissements qu'il a reçus, il ne peut alléguer la bonne foi, qui ne serait pas, d'ailleurs, pour lui une excuse juridique ;

» Qu'il importe peu qu'il ne soit pas dit expressément porteur du diplôme, que le titre de vétérinaire suppose ;

» Que les offres qu'il a faites, en conciliation, de supprimer enfin son enseigne, en payant à chacun des demandeurs un franc de dommages-intérêts et les frais n'étaient pas satisfactoires ;

» Que le préjudice causé aux appelants, tel qu'il ressort des documents versés aux débats, ne pourra être pleinement réparé, que par la publication du dispositif du présent arrêt aux frais de l'intimé et par la condamnation de celui-ci en tous les dépens de première instance et d'appel ;

» Par ces motifs :

La Cour, infirmant le jugement du tribunal civil de Mayenne, du 29 avril 1880 :

» Dit que c'est sans droit que Landeau père qui exerce sans diplôme, à Javron et environs, l'art de guérir les animaux, a pris sur son enseigne, le t re de VÉTÉRINAIRE, lequel n'appartient qu'à ceux qui, après avoir fait des études professionnelles dans des écoles spéciales, ont obtenu le diplôme institué par l'article 19 de l'ordonnance du 1er septembre 1825 :

» Lui fait défense de commettre pareille usurpation à l'avenir ;

» Ordonne qu'en réparation du préjudice moral et matériel causé aux demandeurs, vétérinaires brevetés, par le fait illicite de Landeau père, la présente décision sera, au frais de ce dernier, affichée par extrait contenant le dispositif seulement de l'arrêt dans chacune des

---

FEUILLETON DU 4 MARS.

— 13 —

LE PAYS DU SOLEIL

de MM. Ch. DESLYS & R. CORTAMBERT

XI

» Par contre, pas de déserts emmagasinant la chaleur. Sur les sommets qui nous entourent, les vents froids soufflent huit mois de l'année. Les vents déjà tempérés de la mer passent sur les pays montagneux d'Ousambara, de Paré, et les souffles brûlants de l'équateur viennent s'éteindre contre le Kénia, qui surgit du ciel à quelques cinquante lieues d'ici, semblable à un immense promontoire... L'Abyssinie se trouve donc entourée d'un cercle de fournaises, et notre massif du Kilimandjaro d'une fraîche ceinture... De là, monsieur Zéphirin, neiges fondantes là-bas, ici neiges éternelles.

— Seconde passe à sir Heyward ! déclara Marius Arnoux. Il se met rarement en frais d'éloquence, mais, c'est une justice à lui rendre, quand il parle, il parle bien ! Voyons, l'ami de la nature, ne trouvez-vous rien à redire ?

— Moi ? rien, » fit le savant, ses longs bras croisés sur la poitrine et le regard perdu vers la cime argentée, étincelante, de la montagne en question.

Si quelqu'un se fût alors approché de lui, celui-là, l'eût entendu peut-être ajouter à voix basse :

« On verra bien ! »

Cependant l'ascension qu'allait tenter David Heyward semblait des plus téméraires. Il fallait, pour l'accomplir, le coup d'œil, le savoir et l'initiative d'un ingénieur accompli. Sa mémoire, la carte et les croquis de son premier voyage venaient de lui permettre de tracer un plan. « Nous passerons ! » avait-il dit. Pour de tels hommes, vouloir, c'est pouvoir.

Les premiers contreforts, résolument abordés, ne présentèrent pas de grandes difficultés. Le terrain s'élevait en pentes douces ; il était assez uni, la plupart du temps solide, et les vingt paires de bœufs attelées tour à tour aux deux chariots, les hissaient sans trop de peine.

De temps en temps, une planche sous la roue, un cric, un levier dans l'ornière, le concours de cent bras, l'effort de quelque robuste épaule, et l'obstacle se trouvait franchi. Thadéus et Pacôme se distinguèrent à cette tâche. C'étaient les deux athlètes de la caravane. Le docteur empruntant ses types de comparaison tantôt à l'antiquité, tantôt au roman moderne, les avait surnommés, celui-ci Samson, celui-là Porthos.

On suivait d'ailleurs une sorte de route naturelle, le lit d'un torrent creusé par les pluies diluviennes et qui, tournant et retournant plusieurs fois sur lui-même, partait d'un col relativement inférieur à deux chaînons comme d'demi rompus de cette montagneuse ceinture.

Il n'en fallut pas moins quelques matinées pour atteindre le tiers de la distance. On fit halte, pendant la chaleur du jour, sur une sorte de gradin intermédiaire, heureusement abrité contre les rayons du soleil et suffisamment herbu pour la nourriture des animaux. Mais, au delà, la montagne devenait encore plus ardue, plus étroite encore était la brèche. L'incrédulité d'Ali se manifesta de nouveau.

« Mais comment passeront les chariots ? » dit-il.

L'Américain se contenta de répondre par un sourire. Il avait tout prévu ; ses chariots pouvaient se démonter, se charger ainsi que les bagages, à l'aide de bâtières et de courroies, sur le dos des fortes bêtes qu'on y voyait encore attelées. Cette opération commença dès que le permit la fraîcheur du soir.

Notre ami Pacôme, en cette occurence, se préoccupa spécialement de sa pacotille personnelle et surtout de certaine caisse mystérieuse dont il n'avait pas voulu révéler le secret, même à sa promise. Il l'avait escortée jusqu'alors avec une surveillance jalouse, — nous parlons de la caisse ; il venait de la décharger lui-même, et la déposant à l'écart sur une roche plate, il la contemplait en se grattant le front, comme inquiet d'un aussi précieux fardeau.

C'était une caisse de moyenne taille : soixante-dix centimètres de large sur cinquante de haut. Des voliges de sapin, hermétiquement ajustées, l'entouraient, dissimulant son contenu. Sur ses quatre faces, on lisait cette recommandation :

CRAINT L'HUMIDITÉ
TRÈS FRAGILE

Annette venait parfois rôder à l'entour Elle s'abstenait, par dignité, de toute nouvelle interrogation. Le Normand, cachottier comme tous ses pareils, n'avait il pas refusé de lui faire connaître ce qu'il y avait là-dedans ! Ah ! si elle avait pu deviner, savoir !... Ses yeux disaient de reste qu'elle en grillait d'envie.

Jusqu'à la nuit close Heyward, dirigea le travail préparatoire. Ses ordres étaient brefs, mais souvent il donnait l'exemple, maniant des outils, dévissant un écrou, empaquétant ridelles et brancards. Chaque bœuf au piquet, ayant à côté de lui sa charge toute prête, n'aurait plus qu'à suivre la file au réveil du lendemain.

Aucune préparation ne fut négligée. Des sentinelles veillaient sur toutes les hauteurs, à l'issue de chacun des défilés aboutissant au plateau. Elles ne signalèrent rien d'hostile ; la rude leçon des bords du Pangani n'avait pas été perdue.

Le départ s'exécuta dans l'ordre prescrit dès la première lueur de l'aube.

Les obstacles furent contournés, escaladés. Vraiment l'ascension devenait de plus en plus âpre, on avançait encore, on montait toujours.

Tantôt en avant, tantôt en arrière, stimulant celui-ci, relevant celui-là, parfois debout sur quelque pic d'où son regard embrassait l'ensemble, Heyward était partout, calme et dominateur, superbe de prévision, de volonté, de génie.

« Annibal traversant les Alpes ! » avait dit Marius Arnoux.

On s'était engagé, vers dix heures, dans une gorge tortueuse et tout encombrée de pierrailles. Tout à coup, au dernier détour, Ismail et David, qui précédaient la colonne, furent arrêtés par une haute roche se dressant en travers du chemin, adhérente à ses deux parois, noirâtre et comme teintée de rouille. Une barrière infranchissable !... des portes de fer !

— Impossible de passer outre ! fit l'Egyptien.

— Si fait ! répondit le chef, ce n'est là qu'une mince crête ardoisé. Pour y percer un tunnel, dix travailleurs y suffiront, se relayant jusqu'à demain matin d'heure en heure.

Quelques minutes plus tard ; les pionniers se mettaient à l'œuvre.

Le reste de la caravane campait çà et là, dans les anfractuosités ombreuses. Dans une véritable grotte on préparait le repas.

Au dessert, Pacôme se rapprocha d'Annette, il avait l'air solonnel.

« Nanon, lui dit-il, je m'éloigne jusqu'à ce soir, et te confie ma principale caisse... Très fragile... tu sais ?

— Eh ! non, je ne sais pas. »

Sans tenir compte de l'interruption, Pacôme poursuivit mélancoliquement :

« Si tu ne me revoyais pas... car il faut tout prévoir... tu l'ouvriras... tu verras... Tâche d'en tirer le meilleur profit, ce serait honorer ma mémoire... Adieu !

— Mais, se récria-t-elle, ou donc vas-tu ? »

XII

Afin d'avoir l'explication demandée par Annette, au lieu d'écouter Pacôme, écoutons Marius Arnoux, qui, non loin de là, s'adresse à David Heyward.

« Puisque nous avons toute une après-midi de vacances, lui dit-il, je désirerais explorer en amateur, en chasseur, certain vallon latéral remarqué au passage, et qui m'a paru très-giboyeux, très-pittoresque. Puis-je emmener Thadéus, Pacôme et...

— Et moi ! » s'empressa d'ajouter Zéphirin, comme sous l'impression d'un secret espoir.

L'Américain avait regardé le Marseillais en souriant, comme surpris de ne pas trouver un double sens baroque à ses paroles.

« Non ! sans calembour, fit celui-ci, autorisez-vous cette... pointe...?

— A condition, lui fut-il répondu, que vous ne ferez usage de vos armes à feu qu'en cas de défense ou de superbe proie... Evitons d'attirer l'ennemi.

— Soit ! conclut le docteur, nous nous conformerons à l'ordonnance... Une chasse muette...

— Plutôt une reconnaissance, » ajouta le chef.

Marius alla rejoindre ses compagnons. Quand il leur eut communiqué les termes de la licence :

« J'emporterai l'épieu qui nous sert, contre l'ours, dit le Polonais.

— Moi, dit le matelot, un harpon de baleinier. Sir David s'en est pourvu pour la traversée des grands lacs. On connaît la manière de s'en servir ! »

Zéphirin n'avait pour armes que sa boîte de botaniste et son filet à papillons. Il était vêtu comme d'habitude, en parfait notaire.

Nous avons assisté aux adieux de Pacôme. S'il s'embarquait dans cette aventure, c'était bien entendu, de par l'espoir d'en rapporter quelques fourrures, même une paire de dents d'éléphant.

Le vallon où s'engageaient nos quatre chasseurs était de ceux qui se rencontrent dans tous les pays de montagnes, surtout en Afrique, et qui, très resserrés au début, s'élargissent parfois jusqu'à des proportions surprenantes. Il ne tarda pas à prendre un aspect grandiose, accidenté qu'il était par de monstrueux blocs granitiques.

Cependant une riche verdure, des palmiers nains, des lentisques, force plantes à larges feuilles et beaucoup de broussailles tropicales formaient un formidable halliers, une vaste oasis alpestre.

Elle devait être des plus giboyeuses, car on entrevoyait à chaque instant, parmi les herbes, quelques passées furtives. Le vieux chasseur slave, bien que strict observateur de la consigne, tourmentait la crosse du fusil, frappé d'embargo, qu'il portait en bandoulière. Il se pencha tout à coup pour examiner une empreinte.

« Ouais ! fit-il, il me semble que voici le pied fourchu d'un sanglier ?

— Un sanglier ! répliqua Pacôme, n'est-ce pas comme qui dirait le porc sauvage ? J'aime assez çà, moi, le porc...

— Parbleu ! fit le docteur, un marin !

(*A suivre*).